

BOURSE DE MONTRÉAL

Indice sous-jacent	Indice S&P/TSX 60 ESG
Symboles	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat à terme sur l'indice S&P/TSX 60 ESG : SEG • Opérations sur la base fondée sur le cours de clôture : BEG
Multiplicateur	50 \$ CA multiplié par la taille du contrat à terme sur l'indice S&P/TSX 60 ESG
Cycle d'échéance	Mars, juin, septembre et décembre
Cotation des prix	Cotés en points d'indice, à deux décimales près
Unité minimale de fluctuation des prix	<ul style="list-style-type: none"> • 0,10 point d'indice pour les positions simples • 0,01 point d'indice pour les écarts calendaires • 0,05 point d'indice pour les opérations sur la base fondée sur le cours de clôture
Type de contrat	Règlement en espèces. Le règlement final se fait au cours d'ouverture officiel de l'indice sous-jacent à la date de règlement final.
Dernier jour de négociation	La négociation se termine le jour de négociation précédant le jour de règlement final.
Seuil de déclaration des positions	Total brut de 1 000 contrats pour l'ensemble des positions acheteur et vendeur, toutes échéances confondues
Limite de position	Aucune limite.
Date de règlement final	Le troisième vendredi du mois d'échéance, s'il s'agit d'un jour ouvrable. S'il ne s'agit pas d'un jour ouvrable, le règlement final aura lieu le jour ouvrable précédent.
Horaire de négociation	<p>Séance initiale* : de 2 h à 9 h 15 (HE)</p> <p>Séance normale : de 9 h 30 à 16 h 30 (HE)</p> <p>Opérations sur la base fondée sur le cours de clôture – Séance normale : de 9 h 30 à 15 h 30 (HE)</p>

Pour plus d'information :

T : +1 514 871-7880

E : equityderivatives@tmx.com

m-x.ca/investissement-durable